L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS

Bureaux, No 73, rue de Chartres,

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI MATIN, 6 JUILLET.

AVIS AUX VOTANTS.

Bureau du Registeur, salle No 6 de l'Hôtel de Ville.

Nlle-Orléans, 12 juin 1866.

Le soussigné, préposé à l'enregistrement des noms et résidences des électeurs de la ville de la Nlle-Orléans, autorisé à ses fonctions par une proclamation de J. Madison Wells, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane—laquelle est datée du 2 mai 1865, l'invitation enregistrement est cancellé à partir de la susdite date. De plus, conformément à la dite Proclamation, il commencera un nouvel enregistrement à partir de cette date, de 8 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, heures fixées par la loi.

Désirant sincèrement faciliter la mise à exécution de cet enregistrement, il invite respectueusement aux citoyens à se conformer sans délai à la loi. S'ils négligent de le faire, ils seront nécessairement privés de leurs droits de suffrage.

Il est en danger de chaque votant légal les remarques suivantes :

1—Le nom et le résidence de l'électeur:

2—Depuis combien de temps il demeure dans l'Etat dans la Paroisse et dans le District.

3—S'il est âgé ou non ou s'il est naturalisé.

4—Comment, quand et où il a été naturalisé. Le cas impérativement la production de certificat de naturalisation ou, si le certificat est perdu, un certificat de greffier de la Cour par laquelle la naturalisation a été accordée.

5—La signature de l'électeur en regard de l'enregistrement de son nom.

6—Qualité requises des électeurs. Extrait de la Constitution, Article 4.

Sect. 1.—Tout blanc qui a atteint l'âge de vingt ans accomplis, a demeuré dans l'Etat pendant les douze mois qui précèdent l'élection et les trois derniers mois dans la paroisse où offre de voter et qui sera citoyen des Etats-Unis, aura le droit de voter."

Chaque électeur devra en outre produire le certificat du serment d'amnistie prescrit dans la proclamation du Président, daté décembre 1863, ou dans celle du 29 mai 1865 et aura été signée par lui devant une autorité compétente.

Si cet une copie du serment prescrit dans la proclamation du Président, du 29 mai 1865, laquelle a remplacé celle proclamation du 8 décembre 1863, à partir du jour où elle a été promulguée.

Je jure ou affirme solennellement, en présence de Dieu Tout Puissant, qu'à l'avenir je défendrai fidèlement la Constitution des Etats Unis et l'Union des Etats formés par cette Constitution; que j'obéirai fidèlement à toutes les lois et proclamations faites pendant la rébellion relativement à l'émancipation des esclaves. Que Dieu me soit en aide."

Le serment est impératif à partir du 29 mai 1865 et sera rigoureusement exigé.

Le Registeur appelle l'attention particulière de ses concitoyens sur tout ce qu'exige absolument la loi, afin qu'ils ne perdent pas de temps lorsqu'ils viendront se faire inscrire. Il espère qu'ils seront prêts, en se présentant, à fournir les informations et les documents requis, sous ces conditions d'enregistrement, qu'ils verront la nécessité de venir se faire inscrire sans retard, et déterminé ainsi la confusion qui existe quand les électeurs se présentent en grand nombre, ce qui arrive ordinairement lorsque l'enregistrement est sur le point d'être clos, avant une élection.

C. W. STAUFFER,
Préposé à l'Enregistrement.

Approuvé,
J. MADISON WELLS,
Gouverneur de la Louisiane

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

ONZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Montant des primes pour l'année expirant le 31 mai 1865, y compris les primes non échues de l'année précédente.

Sur les risques d'incendie	$535,106 00
Sur les risques des rivières	27,77
Sur les risques de mer	141,647 71
Total des primes	$713,307 00
En moins—Primes non expirées le 1 mai 1865	$ 63,715
Primes remboursées	21,363
	193,309 00
Montant net des primes du 30 mai 1865	$520,159 00

Perte payées pendant l'année :

Sur les risques d'incendie	$71,920 05
Sur les risques de mer	116,976 28
Sur les risques des rivières	19,194 17
	$ 208,110 50
Taxes	40,482 34
Réassurances et Profits et Pertes	70,960 21
Remboursés, il pour cent	2,364 87
Dépenses, intérêts en moins	20,912 97
	$342,831 09
Soldée net	$136,168 11

L'actif de la Compagnie est comme suit :

En caisse	$43,084 22
Propriétés foncières	23,554 02
Bons de la ville	22,000 00
Actions de la Compagnie du Gaz	2,000 00
Billets garantis par hypothèque	23,864 00
Billets garantis par nantissement	13,243 27
Actions de Banques	16,760 00
Effets à recevoir	169,000 00
Primes en voie de perception	46,000 00
Soldes des compagnies intéressées	8,150 00
Bons de l'Etat	1,500 00
	$1,130,471 51

En moins:

Intérêts dus et non reclamés	$38,723 50
Intérêts payables en juillet 1865	56,359 02
	94,082 52
Actif net	$1,037,979 19

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans.

Qu'on se souvienne que le huit juillet 1865, pardevant moi, soussigné, juge de paix dans et pour la dite paroisse, se sont présentés Charles Baggay, président, et Paul Fourchy, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands, lesquels ayant été dûment assermentés, conformément à la loi, ont déclaré que le rapport ci-dessus est une copie exacte de celui fourni à la Compagnie.

Signé CHARLES BAGGAY, Président.
Signé P. FOURCHY, Secrétaire.

Assermenté et signé à devant moi, ce 8 juin 1865.
Signé ED. MUNIER, Juge de Paix.

A une assemblée des Directeurs, tenue le 3 juin 1865, il a été résolu de déclarer un dividende, du surp. de QUARANTE POUR CENT sur les primes encaissées pour lesquelles des certificats de surplus seront émis le 1er août prochain. Il a aussi été résolu de payer, le second lundi de juillet prochain, un dividende d'intérêt en briefs courants, sur tous les porte-parts émis par la Compagnie.

DIRECTEURS.

F. Maspero,	J. M. Hall,
Ed. Dupeuoyer,	B. Z. Kelly,
M. Fuller,	F. P. Abmann,
David McCord,	Chs. Baggy,
J. Vilcox Jr,	Paul Fourchy,
9 juin	J. J. Preudhomme.

Compagnie d'Assurance Mutuelle DE LA LOUISIANE,

Au coin des rues Camp et Gravier,

ONZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Total des primes pour l'année expirée le 31 février 1865 : $ 236,711 00

Savoir—primes d'incendie : 152,981 98
do de mer : 12,912 60
do de rivières : 19,707 07
$ 220,711 6

En moins, primes remboursées : $2,928 81
do primes non échéancées : 31,069 00
$ 33,995 00
$ 192,915 94

Montant net des primes.

Perte payées, savoir—
Perte d'incendie : $36,391 36
do sur mer : 85,318 23
do sur rivières : 2,5.5 39
$ 57,964 71

Taxes et revenu intérieur : $14,681 36
Réassurances, frais, &c., inclus et moins : 36,979 00
$ 121,995 17

Balance : $ 71,919 77

Ne peut s'étendre sur des occidents de surp. non payés : 30,000 00

Soldée net : $ 41,919 77

Montant net des primes : $ 150,915 94
A déduire—montant ne participant pas au dividende : 30,000 00

Montant net des primes participant : $ 120,915 94

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Propriétés foncières	$ 50,000 00
Prêts sur hypothèque	25,000 00
Bons de la ville	10,000 00
Actions de la Compagnie du Gaz	2,000 00
Billets garantis par hypothèque	10,000 00
Billets garantis par nantissement	5,000 00
Actions de Banques	6,000 00
Effets à recevoir	10,000 00
Primes en voie de perception	10,000 00
Soldes des compagnies intéressées	5,000 00
Bons de l'Etat	1,000 00
	$ 134,000 00

Le crédit ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

CHARLES BIGGS, Président.
L. F. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle Orléans.

Assermenté et souscrit par devant moi, ce 31 mars 1865.
SAMUEL MEKEA,
Deuxième juge de paix de la paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer six pour cent d'intérêt sur les certificats de surp non encore expirés, à partir du 1er avril prochain, et ont en outre déclaré un dividende de vingt cinq pour cent sur les primes payées pour l'année expirée le 31 février 1865 et il sera fait un semblable dividende à partir du 1er août prochain.

CHARLES BIGGS, Président.
A. GARRIGUE, Vice Président.

J. F. ROUX, Secrétaire.

DIRECTEURS.

Chas Briggs,	E. Cramer,
Ant. Carriere,	Alex Montgomery,
Geo A Fosdick,	Chs Labatut,
R Singler,	J. Vivien,
Mason Pilsbee,	John K Thornhill,
Edward Dupeuoyer,	A Fortier,
F Anderson,	A F Hotard,
A B Montgomery,	H M Somdal,
Alfred Hawley,	E J Viet,
G W Hyman,	Alfred Dolhonde,
Geo W Denny,	C G Weinert,
E F Stentzmeyer,	Chs Wilmer,
F W Schonfeld,	F A Labig,
Jos Jackson,	J. L. Roche,
G. W Gouvea	E Rogers,
Charles Weare,	E Maspero,
	Wm Prehn.

30 mars ou 1er mai—1 an

Notice to the Public and to the Tax Payers.

THE undersigned, appointed from a number of years ago by the Government of the State of this city, solicits the patronage of the public and of the tax payers to settle their taxes and licenses for the year of the State or to the city. He will call at the residence of their respective taxes, and come to be relieved from the trouble of leaving their offices.

Apply at the office of the State Treasurer, No. 100 Poydras street, or Custom House street, facing the Post Office, to the undersigned.

A. FITOT,
Attorney and Counsellor at Law,
Office, No. 32 Carondelet street.

HUITIEME TABLEAU ANNUEL
DE LA
Compagnie d'Assurance Hope,
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT à sa Charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 31 avril 1865 : $ 931,906 66

Savoir : sur les risques d'incendie : $ 931,906 66

Moins les primes remboursées : 1,613 00

Primes sur risques expirés non remboursés : 15,741 17 $ 17,354 17 $ 914,552 49

Montant du crédit des comptes de profits et pertes : 15,000 00

Primes payées dans l'année pour primes non expirés : 78,438 00

Pertes payées dans l'année, savoir :

Pertes d'incendie	$ 8,662 00	
dito de mer	14,126 47	
dito de rivières	1,837 44	$ 24,625 91
30 p% réclamé non soldés	13,093 75	
Réassurances	3,000 00	
Rabais	6,630 00	
Dépenses, intérêts en moins	10,107 42	33,719 20 61,422 08
Gain net		16,621 08

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Billets d'hypothèque		52,500 00
Billets hypothécaires sur les propriétés	85,000 65	
Soldes dûs par différents comptes de cette ville, valant la double de montant porté	21,822 01	
Prêts garantis par nantissement d'actions et autres sûretés	13,097 01	
Billets pour primes à courir d'actions et autres sûretés	13,315 74	
Bons fédéraux	2,415 52	
Primes en voie de perception	16,456 30	
En caisse	35,519 20	189,622 23
Total de l'actif		$ 262,122 23

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle Orléans.

Qu'on se souvienne que le dix mai 1865, pardevant moi, soussigné, juge de paix dans et pour la dite ville, est comparu personnellement Sy Peychaud, président, et Louis Barnett, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle Hope de la Nouvelle Orléans, lesquels ayant été dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est exact, et une copie pareille des livres de ladite Compagnie.

SY PEYCHAUD, président.
LOUIS BARNETT, secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce dix mai 1865.
ED. MUNIER,
Troisième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans.

Le Directeur a déclaré comme l'état un dividende de cent pourcent par actions formant le capital de la Compagnie, lequel dividende est libre de toute taxe du gouvernement et sera payable à partir de ce jour, et remplacé dans l'intervalle le 1er avril 1865. Ce dividende sera annulé comme remboursement sur les billets donnés pour actions non payés.

—DIRECTEURS—

T. H. Hinks,	F. Hinrichsen,	L. Peloze,
M. Barnett Jr,	C. W. Sandidge,	F. A. Dreux,
J. B. Schubert,	J. Vinson Jr,	Sy Peychaud.

Et moi-même.

Compagnies d'assurances soussignées

L'UNION

de la Nouvelle-Orléans.

Huitième état annuel de la Compagnie d'Assurances de l'Union, publié ainsi que l'exigent la loi et sa charte.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 31 avril 1865.

Primes sur les risques d'incendie		$ 78,841 05
dito de rivières		2,660 20
dito de mer		32,792 20
		113,493 45
Moins primes remboursées		2,000 00
		111,493 45
Primes non expirées le 30 avril 1865		32,970 0
		150,997 05

Pertes payées dans l'année, savoir :

Pertes par les incendies	$ 16,265 71	
" sur les rivières	14,00 - 00	
" sur les mers	10,700 35	
	40,966 06	
Réassurances	5,277 91	
Dépenses et intérêts sur soldes, balances non soldés	31,394 72	
Taxes et Revenu intérieur	14,182 16	
Quinze pour cent rembourses	19,760 94	
Réserve, pour risques non expirés	32,279 20	134,760 03
		16,237 02

Actif est comme suit :

Billets de souscription		122,472 75
Prêts garantis par hypothèque		60,000 00
Prêts personnels		60,150 00
Billets garantis par nantissement		32,000 00
Soldes		10,000 00
Billets à ordre des agences		62,000 00
Fonds d'argent comptant		22,000 00
En caisse		37,810 00
Compagnies intéressées pour primes		20,000 00
Propriétés diverses		5,000 00
		500,232 75

Le crédit ci-dessus est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans—Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 12 mai 1865.
Ed. MEUNIER, Juge de Paix.

Les Directeurs ont déclaré, devant moi, notaire soussigné, un dividende de quarante pour cent sur la somme total de quatre vingt cinq pour cent de ce dividende sont payés, pour compte de ce dividende, et le reste sera porté au crédit de nouvel compte de la Cie est fait un plein remis de payer SIX pour cent d'intérêt sur les certificats de surplus non encore payés.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

DIRECTEURS.

Jos J Adams	F Dreyfus
C Gardissal	G Kock
J Cochran	Jos Degruelle,
F Hinrichsen,	A Spitzmann,
C W Sandidge,	J A Scheurich,
L. W Cotton,	A Gentil,
13 mai—7	A Chiapella.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle Orléans.

ONZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa Charte la Compagnie publie l'état suivant :

Montant des primes non expirées le 30 avril 1865 : $ 67,661 84

Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1865 :

Sur les risques d'incendie	$ 211,456 72	
Sur les risques de mer	92,566 46	
Sur les risques de rivières	5,222 15	$ 309,239 33
		$ 376,899 33

Pertes payées dans l'année, savoir :

Pertes sur polices expirées le 31 décembre 1864	$ 74,772 00	
Primes remboursées	5,339 33	$ 81,111 33
		$ 294,888 00

Montant net des primes.

Pertes sur les risques d'incendie : $ 40,288 00
Pertes sur les risques de mer : 12,200 00
Pertes sur les risques de rivières : 13,000 00
$ 70,488 00

Taxes de revenu intérieur, de l'Etat et de la ville : 15,022 56
Réassurances : 3,545 16
Dépenses pour compagnies, intérêts, balances non soldés, 1864, 1863, 1862, 1861 : 31,747 35— 137,197 06
$ 157,691 94

Soldée net : $ 47,203 06

Montant net des primes : $ 294,888 00